Les élus bisontins aux côtés de l'hôpital public -Motion présentée au nom du groupe majoritaire

M. BODIN, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :

M. LE MAIRE: Nicolas BODIN va nous présenter une motion sur un sujet très important car on se doit de réagir pour défendre l'hôpital public. Je crois qu'il y a un véritable cri d'alarme qui est lancé, l'hôpital public va mal, il faut aider l'hôpital public. D'ailleurs ce n'est pas en opposition avec la politique des cliniques privées, puisque l'hôpital public c'est le centre et les CHU, par exemple, innervent les centres hospitaliers généraux, les cliniques privées. Le CHU c'est le centre mais quand le CHU va mal, c'est l'ensemble de la politique de santé qui va mal.

M. Nicolas BODIN: C'est un dossier crucial. Il vous est donc proposé d'adopter la motion suivante :

«Nous tenons à faire part de notre très grande inquiétude concernant l'avenir de l'hôpital public et notre incompréhension à l'égard de la politique menée par le Gouvernement.

Depuis quelques semaines, comme chacun a pu le constater, règne un malaise dans le secteur public de la santé, et notamment dans les hôpitaux. Les Français sont inquiets et craignent pour l'avenir de leur système de santé publique dans lequel ils ont la plus grande confiance. Les élus du groupe majoritaire partagent ces inquiétudes.

S'agissant du vote de la loi Hôpital-Patient-Santé-Territoire (HPST), il regrette le vote par l'Assemblée Nationale puis par le Sénat, sans retour, ce qui constitue un **vote à la hussarde** puisque la procédure d'urgence a été appliquée. Il s'agit là d'un manque de respect à l'égard des Français et de leurs représentants nationaux.

Nous regrettons que le Gouvernement n'ait pas attendu les propositions de la Commission Marescaux, relatives aux hôpitaux publics. Sans être d'accord sur tout, tout le monde s'accorde pour considérer que ce rapport constitue une bonne base de discussion.

Ce projet de loi ne parle que de gouvernance et d'organisation, notamment en ce qui concerne le Directeur qui est nommé en Conseil des Ministres et qui, de ce fait, est sous dépendance du Président de la République.

Notre système de santé mérite davantage de respect et un débat approfondi. Le Gouvernement doit donc accepter de retirer ce projet de loi.

Nous considérons que le financement des hôpitaux, tel qu'il est appliqué actuellement, constitue **une fuite en avant**. En effet, la tarification à l'acte (la T2A) est génératrice de déficits car chaque acte de soin est, en lui-même, déficitaire.

Au niveau local, on demande aux élus de voter des budgets sans connaître les données chiffrées, et notamment **les répercussions en matière d'emploi dans les hôpitaux**. Au CHU de Besançon, ce sont 200 emplois qui sont directement menacés alors que l'on sait déjà que l'hôpital bisontin est en sous-effectif.

Nous soutenons le personnel dans leur combat et leur mobilisation pour la défense de notre système de santé publique. Nous saluons le courage et l'abnégation des personnels soignants et non-soignants qui font face, dans des conditions difficiles, à une demande de soins de plus en plus forte.

Au moment où les Français sont dans une situation sociale très difficile, les élus du conseil municipal représentant la ville de Besançon au Conseil d'Administration du CHU ne voteront pas un budget qui renforcerait la précarité et supprimerait de nombreux emplois dans le secteur».

M. Nicolas BODIN: Vous savez que le budget, qui s'appelle le PRD, pour l'année 2009 propose un déficit de 7,5 M€, ce qui signifie qu'au 31 décembre 2009 le déficit du budget sur l'ensemble du CHU de Besançon sera de 20 M€, sachant qu'ensuite avec les différents travaux qui concerneront l'Hôpital Jean Minjoz, la version n° 2, c'est-à-dire cumulé au niveau du budget, on arrivera à un déficit total de 56 M€ pour l'année 2013. Donc la proposition qui est faite c'est que les élus du Conseil Municipal de Besançon qui représentent la Ville au sein du Conseil d'Administration du CHU refusent de voter ou s'abstiennent de voter ce budget qui devait normalement être approuvé jeudi dernier, mais la réunion a été annulée puisque les personnels étaient en grève. Et cela doit être examiné en conseil d'administration le 25 mai.

M. LE MAIRE: Juste un mot pour que vous soyez informés de ce qui se passe actuellement. Quelquefois quand j'entends un certain nombre de remarques, on se dit qu'on marche sur la tête. Il y a un rapport qui s'appelle le rapport Marescaux qui a été fait par un éminent professeur de l'Université de Strasbourg, quelqu'un et c'est bien son droit, très proche de la majorité actuelle, qui a fait un rapport sur l'avenir des CHU, comment il fallait réorganiser les CHU en matière de santé publique, en matière de recherche pour préparer l'avenir. Dans ce rapport Marescaux, il y a des choses qui sont bonnes, des choses qui le sont moins mais en tout cas c'est une base de discussions. Alors que se passe-t-il? Dans la précipitation, on veut faire voter à l'Assemblée Nationale une loi qui s'appelle la loi HPST-Hôpital Patients Santé Territoire-. Pour cette loi, le Gouvernement demande la procédure d'urgence, le vote de cette loi rapidement. Entre temps -quand on dit qu'ici le Maire décide de tout- le Président de la République que je savais chef des armées mais pas encore chef de la santé publique, le Président, alors que des médecins manifestent dans la rue et pas n'importe qui, c'est par exemple le Professeur DEBRE, le frère de Jean-Louis, le fils de Michel, donc le Président amène un certain nombre de propositions. Maintenant, c'est comme ça. Le Président intervient directement, passe par dessus le Parlement, c'est quand même quelque chose de nouveau. Alors cette loi HPST est une loi pour la réforme de l'Hôpital mais qui parle de tout sauf de santé. Elle parle de gouvernance, c'est-à-dire qu'en fait le Directeur de l'Hôpital sera nommé en Conseil des Ministres, l'Agence Régionale de Santé sera nommée en Conseil des Ministres, c'est-à-dire que ces gens-là seront immédiatement révocables s'ils ne plaisent pas, comme les Préfets. Maintenant ces réformes sont mises en place. Le rapport Marescaux qui est présenté lundi au Président de la République ne pourra même pas être discuté, on passe en procédure d'urgence au Sénat. Il n'y aura pas de deuxième lecture, c'est donc un mépris total du Parlement, un mépris aussi total de la santé et des centres hospitaliers, des gens qui y travaillent, les personnels, les soignants, les non soignants mais aussi des malades. Le vrai problème qui se pose actuellement, c'est celui des financements. Ce qui manque actuellement c'est de l'argent. Il manque un peu d'argent parce que le déficit -il y a 27 CHU en France-le déficit cumulé des 24 qui sont en déficit c'est 412 M€ c'est-à-dire 5 % du déficit annuel du budget qui va être à peu près de 100 milliards cette année, 400 millions c'est 0,4 % du déficit annuel de l'Etat. Cela veut dire qu'au fond c'est un problème de volonté politique parce que si l'on voulait régler définitivement ce problème et remettre les CHU à 0, on pourrait trouver 0,4 % du déficit de l'Etat. Mais en fait on ne le veut pas parce que, comme ici la majorité veut montrer que nous sommes de mauvais gestionnaires, on veut montrer que dans les hôpitaux on est aussi de mauvais gestionnaires et que l'on gaspille. Et ça, ce n'est pas acceptable parce qu'il y a eu la mise en place de ce qu'on appelle la T2A, la tarification à l'activité. La tarification à l'activité c'était un espoir, c'est d'ailleurs Martine AUBRY qui avait lancé cette réforme de la T2A lorsqu'elle était Ministre de la Santé, c'était un espoir. Sauf qu'actuellement on s'aperçoit que 80 % des actes sont sous-cotés, ça veut dire qu'en fait plus il y a d'activité, plus on fait de déficit, plus on travaille, plus effectivement on va creuser le déficit.

Alors nous sommes nous les élus dans des positions difficiles. On nous dit qu'il faut voter le PRD sinon l'Hôpital va être mis sous tutelle et ça va être catastrophique. On nous demande de voter un PRD dans lequel il n'y a pas de suppression d'emplois mais, et le directeur est très clair à cet égard, il n'y peut rien, car les ordres viennent d'en haut, immédiatement après ce vote il faut que l'on mette en place un CREF, un Contrat de Retour à l'Equilibre Financier, qui, lui, prévoit la suppression de 200 emplois, donc on veut nous faire porter la responsabilité de la suppression de 200 emplois dans l'hôpital public. Avec mes amis ici, je ne crois pas qu'on puisse prendre cette responsabilité, que l'Etat la prenne! Quand vous connaissez la charge de travail dans les hôpitaux, je n'ai pas l'impression, pas plus d'ailleurs que dans les cliniques, que les gens s'amusent. A l'hôpital il y a peu de temps il y avait un brancardier pour tout l'Hôpital Jean Minjoz la nuit, alors peut-être que maintenant il y en a deux, je ne sais pas, mais quand il y a une infirmière qui surveille deux étages, je n'ai pas le sentiment quand même qu'il y a trop de personnel à

l'Hôpital, donc supprimer 200 personnes à l'Hôpital, je ne vois pas comment on peut faire et je ne veux pas prendre cette responsabilité. Je pense vraiment que si on le veut, on peut trouver les moyens pour régler ces problèmes des hôpitaux car lorsqu'on regarde dans le budget de la nation ce que représentent les politiques de santé, ça représente moins en France que par exemple aux Etats-Unis. Donc il n'y a pas de gâchis globalement au niveau des politiques de santé. Voilà pourquoi je vous demande de voter cette motion. Nicolas BODIN qui est le Président de la Commission des Finances et le premier Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Hôpital connaît bien le dossier, donc si je me suis trompé dans les chiffres, tu peux rectifier.

M. Nicolas BODIN : Les chiffres sont bons. Il ne faut simplement pas en déduire qu'éventuellement le CHU de Besançon serait mal géré. Imaginez que tous les CHU de France, sauf un qui doit être celui de Poitiers, sont tous déficitaires...

M. LE MAIRE : Il y en a trois qui ne sont pas déficitaires mais nous sommes les CHU les mieux gérés de France et nous avons le moins de budget. Depuis des années, depuis 1975 on court après les postes et les budgets parce qu'à l'époque ce n'était pas la T2A, c'était le point ISA et nous avions le point ISA le plus bas de France. C'est de là que viennent d'ailleurs nos difficultés.

Mme Annie MENETRIER: J'étais cet après-midi à la manifestation comme beaucoup pour soutenir le mouvement, et je crois que ce qui serait important ça serait de siéger et voter contre le budget.

M. LE MAIRE: On va siéger de toute façon.

Mme Annie MENETRIER: C'est important de siéger parce qu'à Montbéliard, par exemple, les élus n'ont pas siégé et du coup le budget a été voté. Donc je crois que c'est quelque chose de fort de participer et de voter contre.

M. LE MAIRE: Il faut qu'on en discute encore. On va discuter de cela avec l'intersyndicale.

Mme Annie MENETRIER: Je crois que c'est important.

M. LE MAIRE: En tout cas, on ne votera pas pour.

Mme Martine BULTOT: Cette motion est une excellente initiative pour dire que ça suffit et manifester notre soutien au corps médical et à l'ensemble du personnel qui n'en peut plus et qui, dans des conditions très difficiles, assure la continuité du service public. En tant que membre du Conseil d'Administration, en ce qui me concerne j'avais pris la décision de voter contre le budget après avoir écouté et reçu la communication entre autres de la part des syndicats CGT et CFDT. Dans son dossier d'ailleurs la CFDT cerne très très bien le problème et m'a permis de lever mes derniers doutes. Je ne veux pas demain devoir être hospitalisée ou voir un membre de ma famille ou de mes proches ou de mes patients me demander ce que j'ai fait en tant qu'administrateur et pourquoi j'ai laissé faire en ne m'opposant pas à ce qui est considéré comme encore une régression de plus, avec le risque donc de 200 suppressions d'emplois dans un secteur qui est déjà en large pénurie de soignants. C'est pourquoi j'assumerai le vote de cette motion dans le prochain conseil d'administration où je serai présente avec vous et personnellement je pense qu'il faut voter contre le budget.

M. LE MAIRE : Nous sommes complètement coincés car d'une part on nous dit que si on vote contre, l'hôpital est sous tutelle et si l'hôpital est sous tutelle, ça va être terrible, d'autre part si le budget passe il y aura des suppressions d'emplois mais on les discutera entre nous, ça sera moins pire. Le débat, c'est ça actuellement. Il y a une position nationale d'ailleurs du parti socialiste, des autres partis je pense, aussi de ne pas participer, en tout cas de ne pas voter pour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte cette motion.

Récépissé préfectoral du 4 juin 2009.